

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013  
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35  
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h  
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40  
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45  
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mérignac Zone Industrielle du Phare - Projet de pôle ESS UNADEV - Aide à l'investissement immobilier - Décision - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Présentation des structures à l'origine du projet**

L'Association UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels), est une structure associative spécialisée dans le handicap visuel, implantée sur la commune de Bordeaux. Sa volonté est de venir en aide aux personnes en situation de handicap, que ce soit sur les plans personnel, social ou professionnel. Elle gère notamment l'entreprise d'insertion Presta (située à Bègles).

Elle accompagne également les activités d'une entreprise adaptée du nom de Ceciphone-Contact située sur Bordeaux, un centre de réflexion/formation/recherche, ainsi que Hibou Solutions (une structure développant un projet industriel innovant concernant l'autonomie des personnes atteintes de handicap visuel), et une école de chiens-guides d'aveugles gérée par l'association Aliénor (sur la Zone Industrielle du Phare à Mérignac).

La complexité du handicap visuel fait que certaines des actions de l'UNADEV, comme celles portées par Presta, s'intègrent dans le cadre d'actions plus larges concernant toute personne en situation de handicap ou en difficultés d'insertion sur le plan professionnel.

Autre particularité de l'UNADEV : la structure a une volonté de participer à la vie économique de la société, de laquelle elle ne veut pas que ses adhérents soient exclus, convaincus de l'importance du levier de l'activité économique sur les capacités d'insertion sociale des personnes.

**Contexte**

Aujourd'hui, l'UNADEV et les structures qu'elle gère au niveau de l'agglomération bordelaise sont atomisées géographiquement :

- Les activités de l'EI Presta sont situées sur Bègles, dans des locaux ne permettant aucune extension de bâtiment (avenue du Maréchal Leclerc)
- Les activités de l'EA Ceciphone-Contact sont concentrées au niveau du siège de l'UNADEV, rue de Cursol à Bordeaux
- L'école de chiens-guides d'aveugles est située rue Joseph Cugnot à Mérignac (ZI du phare).

Cette atomisation des différentes structures affiliées à l'UNADEV entraîne pour elle des surcoûts de fonctionnement assez élevés, qu'elle souhaite aujourd'hui limiter en regroupant ces activités sur un ensemble immobilier: le site de la rue Joseph Cugnot à Mérignac (ZI du Phare).

## **Présentation du projet immobilier**

Le projet de l'UNADEV est de créer un pôle mutualisé d'économie sociale et solidaire sur le site de la ZI du Phare à Mérignac, qui répond en perspective et en pratique à ses particularités.

Les deux principaux critères de choix de ce site sur Mérignac sont notamment son accessibilité actuelle et future (car situé à proximité de la future extension de la Ligne A du Tramway), et le fait que l'UNADEV soit propriétaire d'une grande partie de l'ensemble immobilier où se trouve actuellement l'école de chiens-guides d'aveugles.

Le projet immobilier se décompose en 2 phases, de la façon suivante :

### 1- Relocalisation de l'entreprise d'insertion Presta

Presta est actuellement installée à Bègles (avenue du Maréchal Leclerc), et a été créée par l'UNADEV en 1995 afin de permettre aux non-voyants d'avoir la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle avant leur entrée dans le milieu ordinaire du travail, via des activités de routage, de marketing direct, de colisage, ainsi que de commerce en ligne de produits locaux et bio.

N'ayant aucune possibilité de développement foncier sur le site de Bègles, Presta souhaite s'implanter dans un nouveau bâtiment, qui plus est mieux adapté à son activité, et qui permettra la création de nouveaux postes.

La structure a développé en 2012 un chiffre d'affaire de 2,2 millions €, et emploie une quarantaine de personnes (dont une quinzaine en contrat d'insertion).

### 2- Construction d'une extension de 709 m<sup>2</sup> sur un bâtiment existant de 1 600 m<sup>2</sup> qui accueillera les activités de l'UNADEV suivantes, avec ainsi une surface totale de 2 309 m<sup>2</sup> :

- L'entreprise adaptée Ceciphone-Contact, centre d'appel qui développe le télétravail et centre de proximité intervenant à domicile, pour les personnes en situation de handicap, notamment visuel, pour qui les déplacements sont difficiles. Elle comprend actuellement une vingtaine de postes sur site, et environ 25 postes en travail à domicile,
- Le centre de réflexion/formation/recherche, prévoyant une proximité plus importante de l'UNADEV avec l'Université Bordeaux IV, avec laquelle elle souhaite développer un partenariat sur les formes de handicap,
- Le siège de la société Hibou Solutions, portant le projet industriel « My eye phone », consistant à développer des systèmes d'autonomisation pour les aveugles et déficients visuels.

## **Plan de financement**

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour intervenir financièrement dans le cadre du premier volet du projet immobilier, dont le budget prévisionnel est de 2 331 000 €.

Les retombées de ce projet sont positives en termes d'emplois, puisque outre les emplois déjà existants au sein des structures de l'UNADEV, et qui vont être rassemblés sur le site de Mérignac, il y aura également la création d'une quinzaine de postes *ex nihilo*.

<b>Dépenses</b>	<b>en € HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>en € HT</b>
Acquisition terrain	935 000	Conseil Régional	100 000
Construction du bâtiment	1 396 000	CUB	100 000
		Emprunt	2 131 000
<b>TOTAL Charges</b>	<b>2 331 000</b>	<b>TOTAL Ressources</b>	<b>2 331 000</b>

Il est à préciser que le Conseil Régional d'Aquitaine proposera lors de sa Commission Permanente du mois d'octobre 2013 une subvention de même hauteur que celle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, soit 100 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

**VU** le décret n°2007 – 1282 du 28 août 2007, relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements et modifiant le code général des collectivités territoriales

**VU** le règlement d'intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux sur l'aide aux entreprises adopté le 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

#### **CONSIDERANT :**

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que l'économie sociale et solidaire est une politique forte de soutien à ses acteurs sur l'agglomération bordelaise, et est identifiée comme un vecteur de création d'activités et d'emplois par le Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté le 25 mars 2011 en Conseil de Communauté,
- que l'UNADEV est une association œuvrant, de par ses activités, dans le cadre de l'insertion des personnes en situation de handicap visuel, ainsi que dans le cadre de l'ESS,
- que par ce projet, l'UNADEV et ses structures affiliées s'engagent à créer une quinzaine d'emplois à compter du démarrage du projet, qu'il s'agisse d'emplois classiques ou d'emploi en insertion.

## **DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution à l'association Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) d'une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son projet immobilier est approuvée,

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'association UNADEV,

**Article 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 20422, fonction 900, PROG DA01, BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013**

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH